

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Extrait affiché le :
30 Juin 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissements 2015 du
service de l'assainissement.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 56/2015

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint au Maire, fait connaître au
Conseil Municipal les amortissements et transferts de subventions qu'il y a lieu de pratiquer en
2015 sur le budget de l'assainissement : ils sont toujours calculés sur 100 ans de manière linéaire
(sauf les frais d'appel d'offres sur 2 ans, les frais d'études sur 2 ou 5 ans, des menus travaux en 1
an).

L'amortissement total est de 89 735,14 €, c'est une dépense de
fonctionnement et une recette d'investissement donc un autofinancement ; a contrario, le transfert
des subventions est une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement, il se monte à
la somme 19 063,20 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide unanimement de voter les amortissements 2015 à pratiquer
sur le budget de l'assainissement, tels qu'ils sont ci-annexés, ainsi que l'état des subventions
transférées au compte de résultat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,